

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-044

L'an deux mille vingt six
Le deux avril
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 29 mars 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS-COMBIER, M. Thierry DEBORNES, M. Jérôme LAMBERSEND, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Alexis VIDONNE, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Annabelle GOISQUE (pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), Mme Odile VIX (pouvoir à Mme Karen TAPPAZ)

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : Désignation d'un référent France Services

M. le Maire expose,

CONSIDERANT le dispositif France Services, visant à garantir un accès de proximité aux services publics et à accompagner les usagers dans leurs démarches administratives ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un élu ou un agent référent chargé d'assurer le suivi de ce dispositif au sein de la commune, en lien avec les partenaires institutionnels ;

M. le Maire propose la candidature de Mme Sandrine VASSEUR.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE DESIGNER** Mme Sandrine VASSEUR en qualité de référent France Services ;
- **DE CHARGER** le référent France Services :
 - D'assurer le lien avec la structure France Services compétente,
 - De suivre le fonctionnement du dispositif,
 - De relayer les informations auprès du conseil municipal et des administrés,
 - De participer, le cas échéant, aux réunions de coordination.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER

